

Commune de Pfulgriesheim



Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 12 mai 2023

Membres présents : M. André JACOB, Maire, M. Claude AFFOLTER, Mme Liliane BAUER, M. Gérard DURINGER, Adjoint au Maire, Mme Marie-Madeleine MARTIN, M. Paul LOSSEL, Mme Corinne ZEISSLOFF, M. Bertrand MEYER, M. Christian SCHNEIDER, Mme Valérie WANKMULLER, M. Sébastien DURST, Mme Stéphanie MESSMER, Mme Anne-Gaëlle SCHOTT, M. Alexandre FRIESS, Mme Elodie ROTH épouse GAST.

Absents excusés : -

Le compte-rendu de la dernière séance du 14 avril 2023 est adopté à l'unanimité.

Mme Liliane BAUER assurera les fonctions de secrétaire de la séance et cosignera avec le Maire les délibérations adoptées à l'issue des débats.

ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A L'ALIENATION DES CHEMINS RURAUX AU LIEUDIT MEYERACKER

L'enquête publique qui aura lieu en Mairie du 15 mai au 2 juin entre dans le cadre de la procédure de vente des chemins ruraux du lieudit Meyeracker inscrits dans l'emprise du nouveau lotissement, à réaliser par la société DELTAMENAGEMENT, rue de Griesheim, en face du Collège de la Souffel. Les chemins ruraux cadastrés en section 14, n° 141, 143, 145, 147, 248 pour partie et 273 ont donc vocation à être cédés à l'aménageur, à l'issue de l'enquête publique.

Dans cette optique, dans les 15 jours précédant le démarrage de l'enquête publique, les insertions dans la presse ont été faites dans les DNA du 29 avril et dans les Affiches Moniteurs du 28 avril et l'affichage mis en place sur le terrain et en Mairie. Le commissaire enquêteur M. Alfred MAEHLING, ancien Maire de Hoerdt, assurera deux permanences en Mairie de Pfulgriesheim les lundi 15 mai et vendredi 2 juin 2023. Le conseil municipal sera amené à délibérer, après réception des conclusions du commissaire enquêteur, pour confirmer la désaffectation des chemins ruraux, c'est-à-dire leur non utilisation, et décider du principe de leur cession.

TRAVAUX EN COURS

Construction du nouveau groupe scolaire école maternelle-périscolaire avec travaux de mise aux normes et d'embellissement de la salle des fêtes

M. Gérard DURINGER, Adjoint au Maire en charge du suivi du chantier, annonce qu'un revêtement de sol en enrobés va être posé sur le parking de la salle des fêtes mardi 16 mai. L'éclairage public renforcé du parking, l'habillage du bâtiment avec un bardage en bois et la création d'un large préau courant le long de la façade Nord donnent aujourd'hui un nouveau cachet et de nouvelles fonctionnalités à la salle des fêtes. A l'intérieur, les travaux d'embellissement et de mise aux normes sont pratiquement achevés avec l'installation d'un système de désenfumage autonome distinct de la VMC, d'une nouvelle sono, de nouveaux luminaires et d'une box fibre téléphone-internet sur laquelle les usagers peuvent se connecter en wifi.

Equipements informatiques pour la nouvelle école maternelle

Il a été décidé d'équiper chaque salle de classe de la nouvelle école maternelle avec un tableau blanc interactif à livrer pour la prochaine rentrée scolaire. Le devis de la société TECHNO BURO est validé pour un montant de 11 872.80 € TTC.

Réaménagement d'espaces verts

Un devis a été établi par la société Jardins GOTTRI en vue du réaménagement des abords du cimetière, des plates-bandes rue du Langgarten, de l'îlot de voirie rue Principale en direction de Mittelhausbergen et des abords de la boulangerie Vogt. Le Maire propose d'organiser un tour du village le samedi 20 mai 2023 à 9 h 30 pour identifier les différentes réfections de voirie, les travaux de taille et de réaménagement des espaces verts... et demander un chiffrage global des prestations à réaliser.

Pour mémoire, la société COLAS qui a procédé à la rénovation de la voirie rue Principale vers le stade municipal va remplacer les bordures abimées des trottoirs. Une relance sera faite auprès du maître d'œuvre et du bureau d'étude la société EMCH BERGER.

Par ailleurs, un nid de poule s'est formé sur la chaussée devant le 14 rue de Lampertheim. Cette problématique sera signalée au service d'entretien des routes de la Collectivité Européenne d'Alsace.

CONSULTATION DES PROPRIETAIRES FONCIERS DES TERRAINS COMPRIS DANS LE PERIMETRE DE LA CHASSE COMMUNALE

Pour mémoire, le conseil municipal a délibéré le 10 mars 2023 pour lancer une consultation écrite adressée aux propriétaires des terrains non bâtis faisant partie du périmètre de chasse. Cette consultation a pour objet de permettre à la commune de percevoir le loyer de chasse sur la période 2024 à 2033 sous réserve d'obtenir l'accord des 2/3 des propriétaires représentant 2/3 de la surface du ban chassable. Le publipostage sera envoyé par courrier à partir du 15 mai 2023 et contiendra une enveloppe affranchie destinée au renvoi du coupon-réponse pour les propriétaires non domiciliés dans la commune. Les coupons sont attendus pour le 20 juin en vue de l'établissement du procès-verbal relatif à l'affectation du produit de la chasse, au plus tard pour le 5 septembre 2023, délai de rigueur. A partir du 11^e jour suivant la publication de ce procès-verbal, la commune pourra délibérer pour définir les modalités de remise de location de la chasse (définition du lot de chasse, convention de gré à gré avec le locataire actuel s'il fait valoir son droit de priorité... ou lancement d'un appel d'offres en vue d'attribuer la chasse à un nouveau locataire).

ALIGNEMENT D'ARBRES SUR LA RD 31 EN DIRECTION DE PFETTISHEIM

Le Maire informe l'assemblée de la volonté des services d'entretien des routes de la Collectivité Européenne d'Alsace de procéder à l'abattage de six robiniers, formant un alignement remarquable, situés en retrait de la RD 31 sur la section comprise entre le stade municipal et l'exploitation de M. Claude ROTH. 12 autres arbres situés en bordure de la RD 31 sur le ban de Griesheim-sur-Souffel sont également concernés par cette opération. Le Maire déclare avoir informé la CEA de son désaccord à ce projet dans la mesure où la dangerosité des six arbres n'est pas avérée par la seule présence de cavités dans les troncs. Ces arbres ne sont pas malades et un nid sur l'un des robiniers a même été repéré par M. Paul LOSSEL. Le Maire informe qu'il va défendre cette position au nom de la commune et demander que de jeunes arbres soient replantés exactement dans l'alignement actuel avant de procéder à la coupe des six arbres existants.

AFFAIRES DE PERSONNEL

Avancement d'échelon de la bibliothécaire

Il est proposé au conseil municipal de prendre l'avenant n° 5 au contrat d'engagement de la bibliothécaire en poste à la médiathèque de Pfulgriesheim, engagée en CDI avec un coefficient d'emploi de 17/35^e depuis le 21.12.2007, afin de revaloriser sa rémunération, en lui faisant bénéficier à compter du 1^{er} juin 2023 des indices de l'échelon 12 de la nouvelle échelle indiciaire ayant pris effet au 1^{er} septembre 2022 correspondant à son grade d'assistant de conservation principal de 2^e classe. En considération des états de service de l'agent, qui est très apprécié et reconnu dans ses fonctions, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer, à compter du 1^{er} juin 2023, la nouvelle rémunération au niveau de l'échelon 12. L'avenant n° 5 au contrat sera pris par le Maire sur ces nouvelles bases.

OCCUPATION DU PRESBYTERE

Le Maire rappelle que la commune héberge deux familles ukrainiennes au presbytère protestant depuis un an environ dans le cadre d'une convention d'hébergement et à titre entièrement gratuit jusqu'au 15 juillet 2023. Ces familles sont appelées à rester encore dans la commune pour une durée indéterminée en raison de la poursuite de la guerre en Ukraine. La commune, la paroisse protestante et le CKSU ont donc prévu de faire le point sur la situation de ces familles et de revoir les modalités de cet accueil solidaire. Le Maire propose de ne pas demander de loyer mais de faire participer les familles aux charges de fonctionnement du presbytère (eau, électricité, gaz, téléphonie-internet) en fonction d'une tarification adaptée à leur situation particulière et d'en discuter en réunion avec toutes les parties présentes. Ce point sera revu lors de la prochaine séance du conseil municipal.

BIC DE JUILLET

Le retour des articles est attendu au plus tard pour le 22 mai 2023.

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER AU 48 RUE DES BLEUETS

Il est porté à la connaissance de l'assemblée qu'une déclaration d'intention d'aliéner a été réceptionnée le 20 avril en Mairie portant sur le terrain bâti 48 rue des Bleuets. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, renonce à exercer son droit de préemption urbain sur ce bien immobilier.

DIVERS

Subvention exceptionnelle à l'ASP

M. Claude AFFOLTER demande à l'assemblée de délibérer pour autoriser le versement par la commune d'une subvention de 75 € à l'Association Sportive de Pfulgriesheim. Cette demande émane de M. Adrien GIUBILEI qui a décidé de renoncer au panier garni de même valeur qui lui aurait été offert par la commune à l'occasion de son 85^e anniversaire. Ce point est adopté à l'unanimité.

Recours contentieux contre le permis d'aménager dans la rue de la Montée

Pour mémoire, un recours contentieux a été engagé le 31 octobre 2022 contre le permis d'aménager du 28 avril 2022 accordé à la société d'aménagement LCA de Strasbourg et à six co-titulaires pour la réalisation d'un lotissement d'habitation sur 70.52 ares dans la partie terminale de l'impasse de la Montée. Suite à l'audience du 9 mai, le jugement du Tribunal administratif a été mis en délibéré sous trois semaines.

Maintien de l'accueil du matin au périscolaire en 2023/2024

Le Maire et Mme Liliane BAUER, Adjointe aux affaires scolaires, informent l'assemblée qu'en raison d'un nombre d'inscrits proche du seuil minimal d'ouverture fixé à 18 enfants, le service d'accueil du matin sera assuré dans la nouvelle structure périscolaire gérée par l'ALEF pendant l'année scolaire 2023/2024. Il est rappelé que ce service n'est pas définitivement acquis pour l'avenir et reste tributaire des effectifs préinscrits chaque année !

Mme BAUER confirme que la problématique des effectifs est également au centre de la nouvelle carte scolaire. Jusqu'à présent, les services de l'Education Nationale prenaient en compte, les effectifs des enfants, par année, pour ajuster leurs besoins en recrutement de personnel en fonction des ouvertures et des fermetures de classe. A partir de septembre 2024, les effectifs seront appréciés sur 3 ans pour anticiper les besoins.

A l'heure actuelle, 66 enfants ont été inscrits à la cantine de Pfulgriesheim.

En raison des travaux d'agrandissement du périscolaire à Dingsheim, les enfants seront accueillis au périscolaire de Pfulgriesheim pour la journée du mercredi pendant l'année scolaire 2023/2024.

Réunion du comité inter-associatif

Comme chaque année, aux mois de juin-juillet, les Présidents des associations utilisatrices des salles communales seront invités à une réunion de planification du calendrier d'occupation pour 2024. Le point de nouveauté cette année concerne la participation financière de 2 €/heure qui sera demandée, à compter du 1^{er} septembre 2023, aux associations utilisant la salle des fêtes pour des cours payants.

TOUR DE TABLE

M. Claude AFFOLTER informe qu'il a pris RDV lundi 15 mai avec les services de la communauté de communes en vue de faire valider les emplacements présélectionnés pour l'installation des bornes de collecte des biodéchets (voir PV du 14 avril 2023).

M. AFFOLTER invite également les élus à participer à la découverte du biotope de la Souffel dimanche 14 mai à Stutzheim-Offenheim organisée par la commune, le SDEA et la Communauté de communes du Kochersberg.

Mme Corinne ZEISSLOFF signale que le radar de la rue de Lampertheim est hors service et qu'il devrait être remplacé. Elle propose également de demander un devis pour la mise en place d'un tableau d'affichage électronique à placer dans un endroit central de la commune..

M. Alexandre FRIESS constate une recrudescence du stationnement des véhicules devant les écoles et souhaite que les gendarmes soient appelés ponctuellement pour constater les infractions et verbaliser les contrevenants.

M. Gérard DURINGER informe qu'il va demander un devis à la société DECOLUM, avant le 30 juin pour bénéficier des tarifs promotionnels du catalogue, en vue de réassortir le stock des illuminations et des décors de Noël.

La séance est close à 21 h 09.